

DECRET N° 2001-145 DU 26 AVRIL 2001

Autorisant Monsieur ADAM BABA Salifou
à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Vu la requête de Monsieur ADAM BABA Salifou et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 mars 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur ADAM BABA Salifou de nationalité béninoise né vers 1963 à Djougou, Département de l'Atacora (République du Bénin), de ADAM BABA et de LAMATOU est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

.../...

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par Monsieur ADAM BABA Salifou, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 26 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU. -

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Kolawolé A. IDJI. -

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
l'Homme,

Joseph H. GNONLONFON. -

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGIG- DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3 UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.